



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 janvier 2022 (18h30)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

| | | |
|--------------------------|---|-----------------------|
| Membres titulaires | : | 56 |
| En exercice | : | 56 |
| Membres suppléants | : | 23 |
| Présents | : | 35 + 1 |
| Votants | : | 49 |
| Convocation et affichage | : | 19/01/2022 |
| Président de séance | : | Monsieur Simon PLENET |
| Secrétaire de séance | : | Madame Nadège COUZON |

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Juanita GARDIER, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Laurent TORGUE), Assia BAIBEN-MEZGUELTI (pouvoir à Antoinette SCHERER), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Clément CHAPEL (pouvoir à François CHAUVIN), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Patrick OLAGNE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à René SABATIER), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Louis-Claude GAGNAIRE, Véronique NEE, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER.

CC-2022-41 - ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DU 14EME VICE-PRESIDENT

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Par arrêté préfectoral n°07-2021-10-28-00001 du 28 octobre 2021, les électeurs de la commune de Félines ont été convoqués en vue de procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires par suite de la démission partielle du conseil municipal de Félines.

Aux termes de l'article L273-3 du Code électoral : « *Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci, dans les conditions prévues à l'article L227* ».

En séance du 19 décembre 2021, le Conseil municipal de la commune de Félines a élu par délibération CM-56-2021 Madame Lucie RAMIER en qualité de Maire. Il est ainsi constaté que Monsieur William PRIOLON n'est plus membre du conseil communautaire et que la 14^{ème} Vice-Présidence du Conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo est devenue vacante de fait.

Il est proposé au Conseil communautaire de pourvoir au remplacement de Monsieur William PRIOLON et de procéder à l'élection du 14ème Vice-Président.

L'élection au scrutin uninominal est effectuée à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Pour le poste de 14ème Vice-Président, Monsieur Simon PLENET, propose la candidature de Maxime Durand.

Le benjamin de l'assemblée le deuxième désigné par l'assemblée recueillent les bulletins dans l'urne.

Après le bon déroulé des opérations de vote à bulletin secret, le vote donne les résultats suivants :

49 bulletins sont retirés de l'urne, dont 40 voix POUR, 8 BLANC, 1 NUL

Maxime Durand est élu 14ème Vice-Président, à la majorité absolue des suffrages exprimés et est aussitôt installé.

VU les articles L5211-2 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L273-3 du Code électoral,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2021-10-28-00001 du 28 octobre 2021 portant convocation des électeurs de la commune de Félines en vue de procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires par suite de la démission partielle du conseil municipal de Félines,

VU la délibération CM-56-2021 du 19 décembre 2021 du Conseil municipal de la commune de Félines portant de Madame Lucie RAMIER en qualité de Maire,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Maxime Durand en tant que 14ème Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo,

Il est immédiatement installé dans sa fonction.

| | | |
|--------------------------------|---|-------------------------------------|
| Fait à Davézieux le | : | 31/01/22 |
| Affiché le | : | 03/02/22 |
| Transmis en sous-préfecture le | : | 03/02/22 |
| Identifiant télétransmission | : | 007-200072015-20220127-29716-DE-1-1 |

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président

Simon PLENET